



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 - N° 247 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 25 février 2015

Participent à la réunion, les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X Départ 11h	Bruno VISSE
X	
X	
X	
X	

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X Arrivée 9h50	Maurizio NOBILI
X	
X	

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**
Erwan PORTAL (suppléant)
Laëtitia **CASTELLA**
Clémentine COLOMER (suppléant)
Renaud **SOROT**
Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)
Chelsea **BOOTH**
Claire ALEXANDRE (suppléant)
Camille **HOULDINGER**
Julie DENIS (suppléant)
Bruno **VISSE**
Valentin BRUCKLER (suppléant)
Safiya **CISSE**
Alexandra HEAPE (suppléant)
Gabriel **HOLARD-SAUVY**
Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Safiya CISSE

COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**
Dalila **HAMMAR**
Christine **LAROUI**
Thierry **VINDOLET**

X Départ 10h	Éric IMBERT
X	
X	
X	

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Christelle **JOURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
	Thierry VINDOLET
	Agnès FICHARD-CARROLL
	Jean-Pierre PECOUL

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES À TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 du 29 avril 2011 - Chapitre 1 : Le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 27 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-Président CFVU

Jean-Patrick **RESPAUT**

- Vice-Président Délégué à la vie sociale et culturelle des campus

Agnès **FICHARD-CARROLL**

- Directeur(trice)s adjoint(e)s

Geneviève **DEGOLS**

Alain **HOFFMANN**

Jean-Yves **LE GUENNEC**

Maurizio **NOBILI**

Olivier **THALER**

- Chargés de missions

Thierry **BRETAGNON**

- Directeur(trice)s de Département

Thierry **BRETAGNON** (Physique)

Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)

- Chefs de service

Emilie **BLANCHARD** (cellule OF-RI)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Lucie **DUPUY DE CRESCENZO** (Planning et Logistique)

Christiane **FRAMBOURG** (Master)

Carolin **FRISOU** (Affaires Générales et Juridique)

Gilles **GUEVELLOU** (Responsable administratif)

Nicole **MAGNAN** (Licence)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Cellule des Moyens humains et financiers)

Christophe **TUGAUT-BRIGADIS** (SIPEF)

- Invités exceptionnels

Christelle **CARTON-FRELAT** (Licence)

Anaïs **PASCUAL** (Chargée qualité)

Jean-Paul **REBOUL** (Master)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 21 janvier 2015**, à 8h45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 14 janvier 2015, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du Campus Triolet.

Avant d'entamer ce Conseil de la Faculté, **M. HALBOUT** adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015 et rappelle que le jeudi 22 janvier, l'Assemblée est conviée à la cérémonie vœux pour la nouvelle année qui se déroulera à la Maison des Etudiants - Campus du Triolet -.

M. HALBOUT ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 245,
3. Point sur l'Offre de formation,
4. Point sur les campagnes d'emplois,
5. Tutorat étudiant,
6. Présentation des projets pédagogiques,
7. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

M. BOUBY prie le Conseil de bien vouloir l'excuser car il devra quitter la séance dès 10 heures. Il a bien noté qu'un point sur les systèmes d'information de la Faculté des Sciences était à l'ordre du jour. Aussi et à cet effet, il demande à **M. HALBOUT** s'il a bien reçu le courrier du Service Informatique de la Faculté - SIF - relatif à son intégration au sein de la DSIN/UM.

M. BOUBY souhaite que les engagements pris en Conseil - ainsi que par la Direction de la Faculté avant le dispositif de fusion - soient mis en œuvre. Il rappelle que les agents du SIF ont effectué un travail important dans le cadre de la mise en place de l'Université de Montpellier et qu'il était prévu dans le contrat de service - précédemment validé par le Conseil - qu'ils soient intégrés au sein de la DSIN/UM.

M. BOUBY constate que rien n'a été fait à ce jour. De plus, les agents du SIF s'étonnent qu'il n'y ait aucune réponse aux différents courriers adressés à **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour **M. BOUBY**, c'est le rôle du Directeur de la composante de faire pression sur la Direction de l'Université de Montpellier afin que les engagements pris, soient respectés !

M. BOUBY insiste sur le fait que le SIF est un service appartenant à la Faculté des Sciences et qu'il ne doit pas faire le travail de la DSIN/UM. Si aucune reconnaissance ni intégration n'est effective, le service arrêtera de travailler pour cette Direction !

M. BOUBY rappelle que début février 2015 seront nommés les Chefs de service permettant de structurer la DSIN/UM. Si le SIF n'est pas intégré avant cette date, il ne le sera donc pas lors de la prise de fonction de ces derniers et cela pourra s'avérer très préjudiciable.

M. BOUBY pense qu'il est important de « traiter ce problème » : c'est ce pourquoi Sud Education soutient l'intervention des agents du SIF.

M. BOUBY s'alarme aussi du « nombre de services administratifs qui sont en train d'implorer suite à la fusion ». Cela est la principale conséquence d'une non-reconnaissance des agents et des discours, de la part du DGS et du DRH de l'Université de Montpellier, mal perçus.

M. BOUBY demande que les « anciens responsables de l'Université Montpellier 2 » essaient de faire en sorte que les engagements pris avant la fusion des deux établissements UM1/UM2, soient respectés.

M. HALBOUT prend la parole et remercie **M. BOUBY**, représentant de Sud Education pour son intervention.

M. HALBOUT rappelle qu'il ne ménage pas son énergie pour que le dossier d'intégration du SIF avance rapidement !

M. HALBOUT rappelle à l'Assistance que le contrat de service a été visé en CT juste avant les vacances de fin d'année : « ce résultat fut un combat de haute lutte ! ». Depuis cela, il a contacté le Président, le VP-CA et le VP délégué à la stratégie de l'immobilier et du système d'information, pour leur faire part de l'urgence de ce dossier. Aussi, il lui a été indiqué que cette réflexion était prioritaire et qu'elle serait traitée dans les plus brefs délais.

M. HALBOUT ajoute qu'il a parallèlement rencontré **M. BEAUREGARD**, DGS de l'UM et **Mme BAGNOL**, Directrice de la DSIN pour leur faire part de l'urgence de ce dossier.

M. HALBOUT rappelle que « nous sommes dans une période intermédiaire » ; l'organisation politique de l'Université de Montpellier se mettant en place. « Jusqu'au lundi 19 janvier, il n'y avait pas encore de Vice-Présidents délégués ! »

M. HALBOUT rappelle que le Conseil de la Faculté s'est prononcé clairement sur l'évolution du SIF et qu'il soutient une intégration rapide et concertée des agents du SIF au sein de la DSIN/UM.

Concernant les propos de **M. BOUBY** portant sur l'implication des agents de l'actuel SIF dans des missions qui n'étaient pas a priori les leurs - notamment pour l'ex DSI -, **M. HALBOUT** les partage. Il s'agissait d'un accord lié au fait que l'ensemble des agents étaient dans une phase progressive d'intégration. Aussi et fort de ce constat, il tient à rappeler que la Faculté a « joué le jeu ». S'il devait y avoir une rupture de cet accord, la Faculté arrêterait toutes ces opérations conjointes mais ce n'est pas le cas.

M. HALBOUT ne pense pas être dans ce schéma de rupture. Il rappelle que les discussions avec la Présidence de l'UM2 ont été longues, et n'ont pas permis que l'intégration intervienne avant la fusion.

M. BOUBY et les agents du SIF s'étonnent qu'il n'y ait pas eu de réponse de **M. HALBOUT** aux différents courriers. Le rôle du Directeur est d'apporter des réponses rapides quand des personnels sont en détresse !

M. BOUBY rappelle que Sud Education dénonce depuis près de deux ans le fait que cette fusion serait réalisée en se calquant sur un fonctionnement de type UM1 et non pas vers une activité globale des deux ex universités. Il n'est pas hostile aux personnels de l'UM1, bien au contraire ! Ils sont tout autant sous pression que les personnels de l'ex UM2 sauf qu'ils sont habitués « à baisser la tête et à courber l'échine ». Sud Education n'acceptera pas cela !

Avant de conclure sur ce point, **M. HALBOUT** ajoute qu'effectivement il aurait pu répondre plus rapidement au courrier qui lui a été adressé : celui-ci date du 19 janvier et le Conseil se réunit le 21 janvier au matin. Ayant eu beaucoup de contraintes le mardi, il n'a pu répondre à cette requête dans les vingt-quatre heures, ce qu'il regrette.

M. BOUBY souligne qu'un autre courrier lui avait été remis avant cette date.

M. HALBOUT répond qu'il a eu des échanges et qu'il a répondu à chaque fois qu'il a été interpellé.

M. BOUBY souligne que c'est pour cela qu'il s'en est étonné : le Directeur de la Faculté des Sciences s'est toujours montré présent lorsqu'il y avait des problèmes RH et il demande que cela en soit toujours de même.

M. HALBOUT demande à **M. BOUBY** et **M. KAUFFMANN**, Responsable du SIF de ne pas s'inquiéter : il a rencontré les personnalités « fraîchement » nommés au sein de l'Université de Montpellier et il s'engage dans ce contexte, à répondre prochainement au courrier des agents du SIF.

M. BOUBY souhaite aborder un second point : les commandes SIFAC. Il explique qu'actuellement, il n'est toujours pas possible de passer des bons de commande. Certains gestionnaires ont reçu leurs codes SIFAC mais ils sont inexploitable. Cela pose des problèmes importants au niveau des commandes alors même que cela ne concerne pas uniquement la Faculté des Sciences.

M. BOUBY prend l'exemple de sa salle de TP dont des sorbonnes ne sont plus aux normes. Il faut que les budgets soient urgemment débloqués pour procéder aux commandes !

M. BOUBY rappelle que Sud Education avait dénoncé la constitution « trop rapide » de l'UM avant que tout soit réellement cadré fonctionnellement parlant. « Nous voyons très bien les problèmes qui sont en train de se poser actuellement ! »

M. HALBOUT informe les membres du Conseil de la Faculté que le calendrier de la Direction UM est modifié : les réunions de Direction interviendront dorénavant le lundi après-midi. Concernant la Direction de la Faculté, elle se réunira, en conséquence, le mardi midi. Aussi, lors de la dernière rencontre de la Direction FdS, ce sujet a été abordé. Un certain nombre d'informations sont remontées ; **M. HALBOUT** et **M. GUEVELLOU** sont alors immédiatement intervenus.

Concernant le fait que l'Université de Montpellier ne soit pas complètement prête, **M. HALBOUT** partage ces propos tout en ajoutant qu'il veille actuellement à ce que les contraintes des utilisateurs soient bien prises en compte.

M. BOUBY demande à aborder un dernier point : les élections du Comité Technique de l'UM. Il rappelle que ce Comité nommera les responsables du CHSCT qui interviennent notamment pour l'organisation des services. Actuellement, il n'y a aucune information de la part de la nouvelle université relative aux réunions du Comité Technique. Un certain nombre d'organisations syndicales ont demandé à ce qu'il y ait une réunion urgente du CT ainsi que la mise en place du CHSCT.

M. BOUBY rappelle donc qu'à ce jour, il n'y a pas de CT ni de CHSCT, ce qui signifie que pour les personnels qui sont en souffrance - au niveau des locaux et des dangers de l'hygiène et de la sécurité -, les représentants syndicaux ne peuvent pas intervenir. Sud Éducation pense qu'il s'agit d'une volonté délibérée de la nouvelle Direction UM afin de « placer » les personnes qu'ils désirent dans la plus grande opacité ! Le CT et CHSCT sont des instances obligatoires et réglementées. Tout ce qui est voté actuellement au CA de l'UM n'a aucune valeur juridique car la plupart de ces votes doivent passer en CT.

M. BOUBY signale donc que Sud Education demande officiellement au Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier de faire pression sur la nouvelle Direction UM pour que ces Comités soient enfin réunis.

M. BOUBY prend l'exemple des douches du Centre sportif qui sont froides depuis plusieurs mois : ce dysfonctionnement aurait dû être signalé en CHSCT.

M. HALBOUT et **M. GUEVELLOU** répondent qu'ils sont intervenus à ce sujet.

M. BOUBY note que même avec leur intervention, le problème n'est à ce jour toujours pas résolu !

M. IMBERT demande la parole et souhaite intervenir au sujet de la mise en place du CFA. Le texte est passé en CA UM ce lundi et le fait qu'il ne soit pas passé en CT préalablement posera des problèmes ; la Direction est donc prévenue !

M. HALBOUT s'en inquiète aussi et rappelle que les Directeurs de composante ne sont pas invités au CA.

M. IMBERT précise que cela est normal car il n'y a pas encore de Règlement intérieur et donc, les personnalités susceptibles d'y siéger ne sont pas encore connues.

M. HALBOUT ajoute que sur les Statuts de l'Université de Montpellier, il est mentionné qu'il est possible d'inviter qui l'on veut ; pour l'instant les Directeurs de composante ne le sont pas.

M. IMBERT indique qu'il invitera **M. HALBOUT** avec plaisir !

M. HALBOUT propose aux Conseillers de passer à l'intervention du Directeur.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Mise en place de l'Université de Montpellier

M. HALBOUT débute ce premier point d'actualité en précisant que ce début d'année civile doit être placé sous le signe de la « vigilance » ! A cet effet, il a bien noté les alertes des Conseillers concernant le SIF et le logiciel SIFAC.

Concernant le SIF, **M. HALBOUT** s'adresse à **M. KAUFFMAN** en lui précisant qu'il n'a pu répondre en vingt-quatre heures à son courrier mais qu'il le fera très prochainement. Il rappelle qu'il a rencontré plusieurs interlocuteurs pour les alerter de l'urgence de ce dossier.

S'agissant du logiciel SIFAC, **M. HALBOUT** indique qu'il s'agit d'un dossier d'autant plus important qui a constaté plusieurs dysfonctionnements.

M. HALBOUT rappelle qu'en ce qui concerne le fonctionnement politique, les réunions de l'UM auront lieu le lundi après-midi. Cela permettra à la Faculté de disposer d'une feuille de route en début de semaine.

M. HALBOUT réitère son propos en insistant sur le fait que les Directeurs de composantes ne sont pas invités au CA de l'UM ; il s'en émeut ! Cependant et en sa qualité de Directeur, il a fait remonter toutes les préoccupations et inquiétudes de la Faculté lors de rencontres avec le Président et les Vice-Présidents concernés.

M. HALBOUT rassure le Conseil en expliquant qu'un vrai dialogue a débuté entre les Responsables administratifs de toutes les composantes et il pense que globalement, tous sont sur la « même longueur d'onde » et ont envie que les inquiétudes des structures de proximité soient prises en compte prioritairement. Il perçoit que les demandes des composantes, sur leurs problèmes de fonctionnement, seront même prises en compte de manière plus prioritaire qu'elles ne l'étaient dans l'UM2.

M. HALBOUT pense que la Faculté ne sera pas moins écoutée qu'avant ; par contre, nous entrons dans une période de grand transition administrative et politique, et il comprend que ceci engendre des inquiétudes.

Pour **M. HALBOUT**, il faut donc rester très vigilant !

b- Piratage du site web de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe les membres de l'Assemblée que le site web de la Faculté des Sciences de Montpellier a été piraté le week-end dernier.

M. HALBOUT explique que s'il a mis ce point en actualité, c'est parce que c'est aussi pour lui l'occasion de remercier l'efficacité et le travail du SIF, même s'il l'a déjà précédemment fait par écrit. Le service de la Faculté est intervenu très rapidement et de manière très réactive !

Parallèlement, **M. HALBOUT** souhaite intervenir sur les récents attentats parisiens. Il précise qu'il a pris un certain nombre d'initiatives pour communiquer sur ces événements.

M. HALBOUT alerte les Conseillers : « il faut en permanence rester vigilant sur toutes les formes de fascisme qui n'ont pas leur place à la Faculté des Sciences de Montpellier ! »

M. HALBOUT rebondit sur le mouvement d'unité nationale, bien compréhensible dans cet épisode d'intense recueillement ; cependant, au-delà de ces événements, il pense qu'il faut défendre aussi la diversité. Il invite l'auditoire à rester vigilant sur la nécessité de conserver une pluralité de points de vue et à respecter les avis des uns et des autres.

M. HALBOUT note que la « chance » de la Faculté est de disposer d'un mode de fonctionnement pluriel et divers : « il faut continuer comme cela ! »

M. BOUBY ne souhaite pas s'étendre politiquement mais il rappelle que Sud Education a communiqué à toute la Communauté son journal et précise que certains dessinateurs de Charlie Hebdo y crayonnaient. Pour rebondir sur les propos de **M. HALBOUT**, Sud Education n'est pas pour l'unité nationale !

M. BOUBY remercie chaleureusement **M. HALBOUT** d'une part, pour le communiqué de la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier et d'autre part, d'avoir initié la minute de silence demandée par le Président de la République. **M. BOUBY** a le sentiment de ne pas faire partie de l'Université de Montpellier car il n'y a eu aucune communication de la part du Président à ce sujet. Cela relevait de son devoir !

M. VINDOLET souhaite aussi saluer ce moment de recueillement en son nom et en celui de son organisation syndicale.

Pour **M. HALBOUT**, ce fut un moment dense émotionnellement.

Pour conclure sur ce point, **M. HALBOUT** remercie l'ensemble de la Communauté FDS ayant assuré une présence « physique » sur l'ensemble du campus et ayant ainsi permis de pleinement rassurer les étudiants.

M. BOUBY ajoute qu'il ne faut pas tomber dans la psychose ! Il rappelle qu'au département Chimie, il y a des produits très dangereux dans les réserves : un système a été mis en place il y a de nombreuses années pour qu'ils ne soient pas accessibles.

c- Nouvelles des campagnes d'emplois (poste Tech, PR, ...)

M. HALBOUT rappelle aux membres du Conseil les débats précédents relatifs à un poste de technicien RF. Il indique qu'actuellement l'agent qui devait partir à la retraite ne sait toujours pas s'il part.

M. HALBOUT précise qu'il a demandé à l'ensemble des Directeurs de département de sensibiliser les agents concernés afin que ces derniers puissent se préparer et se porter candidat sur les postes de technicien qui seront ouverts au concours. Il rappelle l'engagement de l'Université d'en ouvrir un pour le master Énergie, pour cette campagne ou la suivante.

Concernant les postes de PR, **M. HALBOUT** précise que le CAC s'est constitué ce lundi matin. Quelques postes préoccupent le Conseil, notamment au sein des départements de Biologie. Il était prévu de réunir un Conseil restreint ce mercredi mais en l'absence d'information complémentaire, **M. HALBOUT** propose de le reporter ultérieurement.

Pour **M. HALBOUT**, il est important que le Conseil restreint se réunisse afin de statuer sur la constitution des Comités de sélection.

M. HALBOUT ajoute qu'il a communiqué à ce sujet avec **M. MERCIER**, Vice-Président chargé de la Recherche.

d- Décret de création de la ComUE

M. HALBOUT a mis à disposition des membres du Conseil sur l'ENT, le décret de création de la ComUE.

M. HALBOUT relève qu'à peine sorti, ce décret se révèle caduque car la ComUE n'est plus composée de six membres dont l'ex UM1 et l'ex UM2, mais, maintenant de cinq.

M. BOUBY note effectivement l'incohérence et indique que Sud Education avait dénoncé le fait de procéder à des votes sur des questions s'avérant obsolètes un ou deux mois après. Ainsi, son syndicat avait refusé de voter sur la mise en place du CFA et du CT car cela ne relevait pas de son périmètre.

M. HALBOUT rappelle qu'au moment où la constitution de la ComUE a été votée, c'est-à-dire début septembre, l'UM1 et l'UM2 existaient toujours ! Certes, le processus s'est avéré terriblement long : entre le passage au CNESER et le moment où le vote a été publié, il s'est passé plus de deux mois. Il est arrivé au ministère de publier des décrets plus rapidement ...

M. BOUBY indique que si le ministère a fait cela, c'est parce qu'il y a une opposition nationale de tous les syndicats et de tous représentants des personnels à l'encontre des ComUE. Au surplus, même au niveau des responsables politiques, la ComUE ne fait pas consensus !

e- Démarche qualité

M. HALBOUT invite **Mme PASCUAL**, Chargée de mission « Démarche qualité » à venir présenter cette action.

Préalablement à son intervention, **M. GUEVELLOU** précise que ce point d'information est dans la continuité de ce qui s'était dit lors du Conseil de novembre dernier. Il rappelle qu'il avait été indiqué que la Direction de la Faculté procéderait au recrutement d'un agent non titulaire susceptible d'intervenir sur cette thématique.

M. GUEVELLOU présente **Mme PASCUAL** aux membres du Conseil, recrutée pour une première période de six mois et qui mettra en œuvre ce dispositif dans le cadre de ce que la Faculté souhaitait initier, une « Démarche qualité » autant en ce qui concerne les services administratifs que les enseignements au sein des départements.

M. GUEVELLOU espère que cette « Démarche qualité » permettra de finaliser un certain nombre d'engagements au travers de procédures qui vont être présentées par **Mme PASCUAL**.

M. GUEVELLOU précise qu'un groupe de travail comprenant des représentants des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs se réunira les lundis après-midi.

Mme PASCUAL présente la Démarche qualité - *annexe 1* -.

M. HALBOUT note l'important travail en perspective.

Pour **M. HALBOUT**, il est indispensable que la Faculté conduise cette réflexion qui lui permettra notamment de mieux se positionner face aux différents interlocuteurs de l'Université de Montpellier ; toutes les autres composantes étant dans la même « dynamique Qualité ». Cette action est donc nécessaire et contribuera à renforcer l'image de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. PECOUL demande si les normes ISO sont applicables au sein des universités.

M. HALBOUT répond qu'actuellement les établissements universitaires n'y sont pas contraints mais ces standards sont applicables. A titre d'exemple, l'IAE a déjà travaillé sur les normes ISO.

M. GUEVELLOU explique que la finalité de cette démarche entamée par la Faculté est la labellisation « Charte Marianne ».

M. VERNICOS s'étonne de constater dans la présentation de la « Démarche qualité » que les enseignants soient considérés comme des usagers.

M. IMBERT se demande à quoi correspond la « performance du service rendu » : « est-ce le nombre d'étudiants accueillis à la minute par un service ? »

M. THALER indique que les indicateurs sont collaborés dans cette démarche.

Pour **M. THALER**, ce qui lui paraît ambiguë est le périmètre. Si celui-ci est essentiellement le service administratif de la Faculté des Sciences, effectivement les enseignants sont des usagers ; alors que si le périmètre de la « Démarche qualité » est l'ensemble des entités de la Faculté des Sciences qui inclut la notion de service d'enseignement, ils ne sont pas seulement des usagers mais aussi des producteurs.

Pour **M. THALER**, le bon sens serait de dire dans un premier temps que le périmètre central est administratif puis ensuite, d'élargir la démarche à l'enseignement.

M. HALBOUT indique que la question du périmètre sera la première chose qui sera discutée au sein du groupe de travail.

Mme JOAB pense qu'il est important de parler de construction. Il faut évoquer tout ce qui est lié à la scolarité, aux examens, ... Il ne faut pas mettre les personnels administratifs d'un côté puis les enseignants de l'autre. Il faut mettre en jeu tous les acteurs !

M. HALBOUT explique ce pourquoi cette démarche est présentée en Conseil : cette réflexion ne doit pas être exclusivement celle des personnels administratifs ; toute la communauté doit s'en emparer !

M. GUEVELLOU rappelle que le groupe de travail se réunit le lundi à 15 heures et qu'à ce titre, l'ensemble des membres du Conseil est cordialement invité.

M. BOUBY observe qu'aujourd'hui, on constate une communication institutionnelle sur les idées de performance et d'excellence qui s'avèrent totalement opposées à la qualité du service de l'Enseignement supérieur. Ces notions correspondent à une diminution des budgets et des moyens et donc, cela ne s'oriente pas vers de la qualité mais plutôt vers une évaluation de la performance dans un cadre dicté par le ministère.

M. BOUBY rappelle que l'Université de Montpellier accueille de plus en plus d'étudiants et, à cet effet, il est choqué que certains enseignants puissent se réjouir du fait que le ministère réfléchisse à opérer une sélection. Il ne s'agit pas de qualité mais de performance au vu des « petits moyens qui sont donnés au service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche ! »

M. HALBOUT indique que l'on dispose de l'exemple du système hospitalier où le mot de performance avait été évoqué alors même que les hôpitaux « en reviennent » et parlent à nouveau de qualité ! Dans les établissements hospitaliers, tous les patients doivent être accueillis et soignés et il fait le parallèle avec les étudiants dans les universités !

Concernant la sélection, **M. HALBOUT** continue de penser que « ce mot peut désigner le pire comme le meilleur ». Il reste persuadé que l'université doit accueillir tous les étudiants qui ont leur baccalauréat. Après, il existe un autre problème qui est celui de l'orientation : on ne peut pas proposer à tous les bacheliers les mêmes enseignements, alors que les leurs étaient différenciés au lycée.

M. BOUBY ajoute que l'Etat a fait des réformes au sein des premier et second degrés. Le dessein est d'arriver à 90 % de réussite au baccalauréat, ce qui signifie qu'il s'agit d'une volonté du ministère de donner ce diplôme au plus grand nombre de lycéens. Logiquement, si ce nombre est accentué, il faudra accroître le niveau de moyens financiers et humains pour accueillir tous ces étudiants. Et avec ces moyens diversifiés pour pouvoir accueillir les différents niveaux, il est hors de question de faire de la sélection car sinon, que pourront faire les jeunes après avoir eu le baccalauréat ? Il n'y a plus de BEP, de CAP, et les baccalauréats professionnels sont dévalorisés ... Il faut demander au ministère plus de moyens !

M. HALBOUT approuve l'analyse de **M. BOUBY** sur les moyens. Concernant la sélection-orientation, force est de constater qu'elle existe déjà au lycée. Il faut qu'il y ait un débat sur l'orientation dans le supérieur.

M. HALBOUT pense que l'Etat devrait prendre ses responsabilités en préconisant une orientation active des étudiants.

M. HALBOUT remercie **Mme PASCUAL** pour sa présentation.

f- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance interviendra le *mercredi 25 février 2015, 8 h 30 - Salle des actes - bâtiment 7, Campus Triolet* -.

L'ordre du jour provisoire prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 247,
3. Vote du calendrier universitaire 2015-2016,
4. Premier cadrage du groupe de travail sur les MCC,
5. Premier retour du groupe de travail sur les systèmes d'information,
6. Point d'information et cadrage sur les CMI,
7. Vote de conventions,
8. Vote de subventions projets étudiants,
9. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 17 février 2015, 13h30 - Grande Salle du bât. 13 - ou bien en le contactant directement et/ou via **Mme GAUCERAND**, Assistante de direction.

2) APPROBATION DU PV N° 246 - 17 DÉCEMBRE 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **M. HOLARD-SAUVY** a donné procuration à **Mme CISSE**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **M. LEMOIGNO** a donné procuration à **M. NOBILI**, - jusqu'à 9h50,
- **Mme MARION** a donné procuration à **Mme FICHARD-CARROLL**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. PECOUL**,

M. HALBOUT remercie l'équipe administrative pour la qualité rédactionnelle de ce document et demande aux Conseillers s'ils ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Mme CISSE remarque qu'il y a une « coquille » sur le nom de **M. HOLARD-SAUVY**.

En l'absence d'autre remarque, **M. HALBOUT** invite les membres du Conseil à voter le PV n° 246 du 17 décembre 2014.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 2

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 25

Le PV n° 246 du 17 décembre 2014 recueille un avis FAVORABLE.

3) CALENDRIER ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DU DIRECTEUR DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il a sollicité auprès du Président de l'UM une entrevue afin d'évoquer l'avenir de la Faculté des Sciences. A cet effet, il a interrogé le **Président AUGÉ** sur le fait de savoir s'il comptait dissoudre le Conseil - comme cela a été le cas dans d'autres universités - ou le conserver. Le décret de création de l'Université de Montpellier maintenait une ambiguïté à ce sujet.

M. HALBOUT explique que le **Président AUGÉ** lui a garanti que la dissolution n'était pas à l'ordre du jour et qu'il souhaitait que les composantes suivent leur fonctionnement – la fusion ne devant pas changer leurs rendez vous électoraux.

M. HALBOUT précise que suite à cette rencontre, la Direction de la Faculté a proposé un calendrier pour procéder à l'élection du Directeur dans les délais réglementaires ; son mandat courant jusqu'au 5 mars prochain. Pour cela, un Conseil sera convoqué le 4 mars 2015.

M. HALBOUT indique que les documents relatifs à cette élection sont disponibles sur l'ENT du Conseil et sur le site web de la Faculté des Sciences. Une communication par mail sera effectuée prochainement auprès de la Communauté de la composante.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

4) VOTE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES

M. HALBOUT rappelle que comme chaque début d'année, la première proposition d'arbitrage des projets pédagogiques est présentée au Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT souhaite donner quelques précisions sur la méthode et précise que comme tous les ans, il y a un grand nombre de projets à présenter, ce qui permet de sensibiliser la tutelle pour les besoins de financements maximum. Néanmoins, vu le très grand nombre de projets « tenant à cœur les départements », il ne sera pas possible de tous les financer dans l'immédiat.

M. HALBOUT retient deux départements qui lui ont fait savoir qu'ils avaient des projets assez « sensibles » : Chimie et Bio-MV. Il a donc pris date et rendez-vous avec ces deux départements pour la seconde vague de financement des projets pédagogiques et ce, lorsque la Faculté connaîtra l'état exact de ses ressources. En effet, pour financer des projets, il faut apprécier l'état des ressources et des reliquats sur l'ensemble des départements comme ceci se fait, à l'accoutumée, au mois de juin.

M. HALBOUT invite **M. BRETAGNON**, Chargé de mission budget à présenter les projets à l'auditoire.

M. BRETAGNON rappelle que lors des discussions budgétaires relatives aux projets pédagogiques - qui sont alimentés par les recettes et la taxe d'apprentissage -, il était prévu un budget de 300 mille euros. La Faculté a l'habitude de répartir 2/3 de cette enveloppe pour ses projets pédagogiques en début d'année et d'en conserver 1/3 qui sera discuté en milieu d'année civile.

M. BRETAGNON présente l'ensemble des projets pédagogiques et indique que le document est disponible sur l'ENT du Conseil.

M. BRETAGNON explique que pour la distribution des budgets, il est parti sur une base de 200 milles euros. Il note des opérations particulières pour les départements suivant :

- le département Bio MV pour le projet monté avec les IUT et les Labex.
- le département Informatique ne disposant d'aucun projet pédagogique depuis trois ans a vu un grand nombre de ses projets financés cette année,

La somme restante a ensuite été répartie vers l'ensemble des autres départements d'enseignement de la Faculté, tout en analysant ce qu'il s'y était passé durant les trois dernières années.

M. HALBOUT rappelle, concernant le département Chimie, que la Direction a bien entendu sa demande et en tiendra compte pour la prochaine campagne.

M. FILHOL remercie **M. HALBOUT** en comprenant que chaque département a ses priorités.

M. HALBOUT signale que pour la seconde vague des projets pédagogiques, seront principalement utilisées les ressources propres, la taxe apprentissage et les différents reliquats des départements d'enseignement. Comme il s'agit d'utiliser les ressources propres, il faut disposer d'un levier, c'est-à-dire que les financements de la Faculté pourront accompagner des financements complémentaires.

M. HALBOUT prend l'exemple du département Chimie qui cofinance certains projets avec le Pôle Balard. Aussi, il invite tous les départements à entreprendre ce type d'opérations car la Direction en tiendra compte lors des arbitrages de la seconde vague en privilégiant les projets cofinancés.

M. IMBERT est étonné qu'apparaissent dans ces projets pédagogiques des rénovations de salles et/ou de matériels obsolètes. Cela devrait faire partie d'une demande « normale » au sein du budget d'une université. Cela lui semble par conséquent anormal et il faudrait réfléchir à un système autre sur ce sujet.

Par ailleurs, **M. IMBERT** s'interroge sur le projet du département de Mathématiques relatif à l'achat d'un ordinateur. Ne serait-il pas plus logique d'acheter plusieurs ordinateurs au vu du nombre d'étudiants dans cette discipline ?

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit d'une mise à disposition et non d'un prêt ponctuel.

M. HALBOUT rebondit sur la première remarque de **M. IMBERT** qui au demeurant lui semble très pertinente. Il considère que cela pointe le problème des projets pédagogiques qui relèvent essentiellement de la section Investissement : on part du principe qu'un projet pédagogique est ponctuel. La rénovation d'une salle n'est alors pas une bonne application de ce principe ; dans le cas particulier évoqué, il s'agit de la priorité du département pour une utilisation liée à des nouvelles pratiques.

Plus généralement, si l'on part du précepte que si l'on achète un « gros équipement » dans le cadre d'un projet et qu'en conséquence, il faudra l'entretenir, c'est alors comme si l'on basculait cette ligne du projet, en ligne « dotation pluri annuelle ». Si un département achète une machine dans le cadre de son projet, il est difficile pour la Faculté de s'engager ensuite sur son renouvellement lorsqu'elle sera obsolète. Puisqu'elle a été achetée dans le cadre d'un projet et s'il faut la renouveler, cela doit se faire à nouveau dans le cadre de ce même projet.

Néanmoins, **M. HALBOUT** rappelle que les départements ont aussi une dotation pour renouveler leur matériel, acheter des produits et une ligne globale pour les travaux de petite rénovation des salles.

Enfin, **M. HALBOUT** indique qu'à ce jour, la Faculté des Sciences ne peut pas s'engager sur le fait que les 200 mille euros financés seront reconduits dans cinq ou six ans à venir ...

M. HALBOUT propose au Conseil de voter les projets pédagogiques.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil VALIDE À L'UNANIMITÉ des projets pédagogiques de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT remercie **M. BRETAGNON** et l'ensemble des équipes pédagogiques ayant œuvré au sein des départements.

M. HALBOUT ne sait pas de quoi sera fait le budget 2016 mais la Faculté des Sciences devra défendre cette ligne budgétaire spécifique des projets pédagogiques qui permet, et il souhaite le rappeler, d'afficher des formations de haut niveau au sein de la composante.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

5) PRÉSENTATION DU PROJET CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

M. HALBOUT remercie **M. GUEVELLOU** et l'ensemble des services administratifs ayant travaillé sur ce projet de calendrier universitaire 2015-2016.

M. HALBOUT indique que ce calendrier est un « compromis » et rappelle les contraintes politiques et administratives fixées par la composante :

- ne pas revenir sur la durée des semestres ;
- disposer d'une semaine de congés annuels pour chaque période de vacances scolaires sauf pour les vacances de fin d'année qui comprennent deux semaines. Toutes les composantes de l'Université de Montpellier ne connaissent pas cette contrainte ;
- libérer les étudiants à la fin du mois de juin afin qu'ils puissent, pour certains, commencer leur « job d'été » et pour d'autres, rentrer chez eux, notamment pour celles et ceux qui habitent loin ou qui doivent libérer leur logement ;
- donner quelques jours de révisions entre la fin des périodes de cours et le début des examens ;
- respecter les missions des services administratifs qui ont besoin d'un délai satisfaisant leur permettant d'établir leurs actes de gestion.

M. HALBOUT reconnaît que ces deux dernières contraintes font toujours l'objet d'après discussions !

M. HALBOUT présente le calendrier universitaire 2015-2016 et demande à l'Assemblée si elle a des remarques à formuler.

Mme CISSE demande la parole.

Mme CISSE note la nette amélioration des projets de calendriers présentés depuis deux ans en Conseil que ce soit pour les étudiants ou pour les enseignants et personnels. Cependant, elle formule une observation : l'enchaînement des secondes sessions du mois de juin lui pose problème, étant donné qu'avant il y a deux semaines de révision.

Mme CISSE demande s'il est possible de décaler la seconde session du premier semestre pour pouvoir laisser une semaine entre les deux, c'est-à-dire de l'inverser avec la semaine de révisions.

M. HALBOUT répond que le problème portera sur le temps de correction des examens et des compensations annuelles. Il est toutefois possible de la faire débiter le mardi 14 juin 2016.

M. IMBERT pense qu'il n'y aura plus de cours à partir du 1^{er} mai ...

M. HALBOUT précise que la Faculté a laissé la possibilité aux enseignants de dispenser trois jours de cours.

Mme MAGNAN propose de remonter la première session des semestres pairs au 10 mai 2016 et de supprimer les 23 et 24 mai 2016.

M. HALBOUT soumet alors le fait de commencer le 13 juin 2016 la session 2 des semestres impairs.

Par conséquent, **Mme CARTON**, Chef de pôle au sein du service des Licences conclut que la session 2 des semestres pairs débutera dès lors le 21 juin 2016, ce qui permettra aux étudiants de gagner deux jours de congés annuels fin juin.

M. HALBOUT retient cette proposition qui émane d'une demande du Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT demande aux Responsables de scolarité de présenter ce nouveau projet de calendrier à leur équipe.

Mme CISSE demande s'il serait possible d'avoir une vue d'un projet de calendrier qui aurait moins de semaines de cours au premier semestre, soit treize semaines au lieu de quatorze.

M. HALBOUT répond qu'on ne gagnerait pas grand-chose : il pense que personne ne voudrait commencer les examens avant les vacances de fin d'année.

Mme CISSE précise que le but serait d'avoir la première semaine de rentrée de janvier, « blanche ».

M. HALBOUT explique que cela déplacerait le second semestre qui passerait à douze semaines, ce qui serait vraiment complexe pour l'organisation des enseignements.

M. IMBERT complète ce propos en rappelant qu'il est déjà extrêmement difficile pour un enseignant de devoir reporter un cours ou un TP ; il a très peu de marge de manœuvre pour les déplacer car les salles sont déjà « surbookées ».

M. LAGARRIGUE remercie la Direction de la Faculté qui a pris en compte les remarques formulées lors du groupe de travail constitué l'an dernier pour le calendrier universitaire 2014-2015. Au vu du projet soumis à l'Assistance ce jour, il reconnaît qu'il reste peu de marge de manœuvre en raison des contraintes exposées préalablement par **M. HALBOUT**.

Toutefois, **M. LAGARRIGUE** note qu'il était très bien que la BU reste ouverte les deux premiers jours des vacances de fin d'année.

M. HALBOUT remarque la présence de **M. RESPAUT**, Vice-Président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire et pense qu'il faut faire remonter ce message au niveau de l'Université de Montpellier afin que cette nouvelle amplitude d'ouverture de la BU soit renouvelée.

Mme FRAMBOURG signale que la session 2 des semestres impairs est décalée. Le 28 mars 2016 étant un jour férié, les examens perdent un jour par rapport à la présente année universitaire. Il y aura donc pour 2015-2016, quatre jours d'examens au lieu de cinq en 2014-2015.

M. REBOUL fait observer que pour que la session 1 des semestres impairs se déroule bien, le service Master doit disposer de neuf jours et qu'à cet effet, dans le projet de calendrier proposé ce jour, le samedi est inclus.

Pour **Mme CISSE**, il n'est pas possible que des examens puissent se dérouler le samedi.

Mme MAGNAN et **Mme CISSSE** proposent de décaler les examens au 5 janvier 2016 et de supprimer le samedi.

M. HALBOUT prend note de cette nouvelle proposition : la session 1 des semestres impairs débutera le 3 janvier 2016 et les examens du samedi 9 janvier seront annulés.

M. IMBERT demande si maintenant que l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2 ne font plus qu'une seule, n'est-il pas possible d'envisager l'utilisation des amphis extérieurs au campus Triolet.

M. RESPAUT est tout à fait d'accord avec cette proposition !

M. HALBOUT répond qu'il y travaille et cite le Master Biologie Santé où des examens sont organisés à l'extérieur. Cependant, il faut qu'il y ait une cohérence en matière de déplacement car il est compliqué d'organiser des examens sur plusieurs sites si les étudiants doivent obligatoirement se déplacer de l'un à l'autre.

M. HALBOUT souhaite ouvrir une parenthèse et indique qu'au-delà de l'université fusionnée, la Faculté a parfois plus d'échanges avec l'Université Paul Valéry notamment sur la mutualisation de salles car cela s'avère plus facile pour le déplacement des étudiants.

Dans ce cadre, il est actuellement envisagé une mutualisation pour les amphis du bâtiment 6 et ce, durant certaines périodes spécifiques.

M. HALBOUT retient toutes les propositions formulées par l'Assemblée et s'en félicite. Il rappelle que les services administratifs proposeront un nouveau projet de calendrier qui sera voté lors du prochain Conseil du mois de février.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

6) VOTE DE CONVENTIONS

M. HALBOUT présente les huit conventions proposées au vote du Conseil :

- l'Arbre Blanc,
- le Comider,
- le Domaine d'Ô,
- le Planétarium Galilée,
- Drupal Dev Days,
- le Lycée Denis Diderot,
- le Lycée Georges Frêche,
- la mise à disposition de locaux FdS.

M. HALBOUT remercie **Mme FRISOU** pour son investissement sur le dossier des conventions et précise que l'ensemble des documents est disponible sur l'ENT du Conseil.

M. HALBOUT indique que concernant la convention avec le Comider, il était convenu dans le document initial un reversement proportionnel au nombre d'heures enseignées. Le Comider et la Faculté des Sciences « ont été victimes de leur succès » et par conséquent le Comider a été amené à dispenser plus d'heures que prévu ! Pour rappel, le Comider est une association à but non lucratif et est composé de bénévoles ; le matériel pédagogique demeure identique - il n'y a pas eu plus de photocopies, -. La convention a été revue en plafonnant les reversements à destination du Comider.

M. HALBOUT appelle l'attention du Conseil sur la Convention avec l'Arbre Blanc. Il s'agit d'un projet de coopération relatif à la construction d'un projet emblématique « l'Arbre Blanc ». A la demande conjointe de la Mairie de Montpellier et de l'architecte, il demande aux Conseillers d'être discrets sur cette réalisation qui sera exclusivement dévoilée lors de l'inauguration : il s'agit d'un plan de communication qui doit demeurer encore confidentiel !

M. IMBERT avoue qu'il n'avait pas compris pourquoi cette convention s'avérait « aussi confidentielle ». Il comprend mieux après les explications du Directeur de la Faculté.

M. IMBERT demande pourquoi il n'est prévu que 20 % de royalties et pas 75 % ; qu'est-ce qu'il justifie ces 20 % ?

Mme FRISOU explique qu'il s'agit d'un chiffre convenu entre l'ensemble des partenaires.

M. HALBOUT complète ce propos en précisant que la Faculté n'apporte pas de capitaux dans ce projet mais un savoir-faire et c'est pour cela qu'elle peut réclamer des royalties. Aussi et au vu de l'implication des étudiants, la composante a demandé 20 %.

Reprenant la parole, **M. IMBERT** est étonné que les documents transmis par l'association Drupal soient scannés à la main sachant qu'il s'agit d'une association d'informaticiens !

M. GUEVELLOU propose à **M. KAUFFMANN** de présenter le projet Drupal Dev Days.

M. KAUFFMANN explique qu'il s'agit d'une manifestation identique à celle qui s'est tenue en juillet dernier et relative aux rencontres mondiale des logiciels libres. La communauté mondiale des développeurs de Drupal se réunit chaque année dans le monde. En 2015, cette manifestation se déroulera en France, à Montpellier, sur le Campus du Triolet ! Deux à trois cents développeurs sont attendus, ils travailleront pendant une semaine pour apporter des améliorations et développer de nouveaux logiciels. **M. KAUFFMANN** note néanmoins que cet événement n'est pas réalisé pour « captiver » un public nombreux.

M. GUEVELLOU remercie **M. KAUFFMANN** pour ces précisions.

Concernant la convention avec le lycée Georges Frêche, **M. IMBERT** se demande en quoi va consister la mise en commun de certains modules d'enseignement.

M. HALBOUT rappelle que le précédent Conseil avait débattu de ce projet.

M. HALBOUT indique que chaque année, le Recteur d'académie organise dans le cadre de la semaine des Mathématiques, un cycle de conférences permettant de promouvoir les Sciences dans les lycées et plus particulièrement dans les établissements professionnels. **M. HALBOUT** et **M. SABY** se sont déplacés dans ces lycées et lors de leur venue au lycée Georges Frêche l'accueil fut excellent et le Proviseur a en conséquence souhaité proposer une collaboration plus durable avec la Faculté des Sciences. Du reste, durant la semaine des Mathématiques, des enseignants se sont déplacés et ont mis en place des ateliers sur la Chimie, les Mathématiques, Un début de partenariat s'est créé, le souhait de développer et formaliser ce type de manifestation est apparu à tous !

M. HALBOUT explique enfin qu'au niveau de la Faculté des Sciences de Montpellier, il sera possible de proposer certaines UE d'ouvertures dans le cadre de ces projets.

M. HALBOUT précise que dans la convention, le lycée propose à la Faculté des prestations et des tarifs avantageux pour la composante.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose au Conseil de voter *en bloc* les conventions entre la Faculté des Sciences et :

- l'Arbre Blanc,
- le Comider,
- le Domaine d'Ô,
- le Planétarium Galilée
- Drupal Dev Days,
- le Lycée Denis Diderot,
- le Lycée Georges Frêche,
- la mise à disposition de locaux FdS,

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil VALIDE à l'unanimité les conventions.

M. HALBOUT demande à **Mme FRISOU** de présenter un point rapide sur les dossiers de conventions en cours.

M. FRISOU indique qu'actuellement, elle travaille sur :

- un partenariat avec le zoo du Lunaret,
- une convention sur le marketing olfactif en général lié à la société de Monsieur Arthur Dupuy, partie prenante à convention de l'Arbre Blanc,
- la convention avec l'EPHE

M. HALBOUT remercie **Mme FRISOU** et reconnaît le travail important accompli ; il indique que celui qui la concerne au titre des conventions de cohabitation va être allégé du fait de la fusion car les collaborations, au niveau de la mention de Biologie Santé notamment, ne nécessiteront plus de convention entre établissements.

7) VOTE DE SUBVENTIONS - PROJETS ÉTUDIANTS

En l'absence des représentants de l'association Env'Agro tech, prévus pour intervenir plus tard, **M. HALBOUT** propose de présenter le projet.

M. HALBOUT explique qu'il s'agit de l'organisation d'une conférence sur une journée. Les étudiants avaient réalisé un projet avec un budget qui ne correspondait pas aux possibilités de financement de la Faculté. Il a rencontré les étudiants : ils ont travaillé sur les

différentes lignes budgétaires et ont réussi à converger sur un « prix correct », notamment au niveau des prestations de repas. De plus, et à titre d'exemple, l'IAE a accepté de mettre à disposition son amphithéâtre, sachant qu'au départ, la conférence devait avoir lieu dans les locaux – payants - de Supagro.

M. HALBOUT complète son propos en rappelant que le projet est soutenu par le département Bio-MV. L'an dernier, ce dernier et Direction de la Faculté avaient contribué à hauteur de mille euros au total. Symboliquement, cette contribution a été réduite à huit cents euros cette année. Il est en conséquence demandé ce jour aux Conseillers, de valider une demande de quatre cents euros.

M. IMBERT note que sur les documents, les étudiants sont fortement attachés à Supagro, alors que cet organisme n'apparaît pas dans les documents budgétaires. Il se demande alors « à quoi sert Supagro dans ce projet », surtout s'ils devaient facturer la location de leur amphithéâtre !

En outre, **M. IMBERT** s'étonne fortement que le logo de la Faculté ne soit pas présent sur l'affiche alors qu'apparaît celui de Supagro !

M. HALBOUT précise qu'il a, lors de sa rencontre avec les étudiants, formulé la même remarque et a demandé aux étudiants de faire apparaître le logo de la Faculté des Sciences et de revoir la place faite à Supagro sur l'affiche de la manifestation.

Aussi, **M. IMBERT** demande pourquoi les étudiants ne font pas une demande de subvention auprès de Supagro.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que les représentants de l'association ne vont pas tarder à se joindre à eux et ils pourront répondre très précisément aux différentes questions.

M. VERNICOS remarque que le logo de la Région est aussi présent sur l'affiche alors qu'il ne participe pas financièrement.

M. HALBOUT précise qu'une demande a été faite auprès de la Région L R. Les étudiants n'ont pas encore réceptionné toutes les réponses à leurs demandes de financement.

Pour **Mme JOAB**, il est important qu'apparaissent dans ce projet la Faculté des Sciences et l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT présente **Mme LICARI** et **M. BAUTISTA**, membres de l'association Env'Agro Tech et étudiants en Master 2. Il leur fait le résumé des différentes interventions précédemment évoquées.

M. BAUTISTA explique qu'à la fin de leur année universitaire, les étudiants de Master 2 Sciences et Procédés de l'Agroalimentaire et de l'Environnement - SPAE - ont à organiser un colloque scientifique. La finalité de celui-ci est de communiquer sur un sujet d'actualité dans le domaine de l'agroalimentaire et/ou de l'environnement. Cette année, le colloque aura lieu le 4 février 2015, le programme n'est pas encore définitif.

M. BAUTISTA précise que l'affiche qui est présentée au Conseil de la Faculté n'est pas encore définitivement validée ; des modifications à la marge sont à apporter.

Mme LICARI et **M. BAUTISTA** demande aux Conseillers s'ils ont des questions sur le colloque.

M. IMBERT reprend sa question relative au lien affiché avec SupAgro alors qu'aucune demande de subvention ne lui a été formulée.

M. BAUTISTA répond que le Master est cohabilité avec SupAgro. De plus, cet établissement était l'un des seuls à proposer une salle pour l'organisation de cette manifestation.

A nouveau, **M. IMBERT** demande pourquoi aucune demande de subvention n'a été formulée auprès de cet organisme.

Mme LICARI précise que jusqu'à présent, aucune demande ne leur a été faite et elle ne savait pas qu'il était possible de le faire.

M. BAUTISTA répète que le logo de SupAgro apparaît parce que la formation est cohabilitée avec cet organisme mais une demande de financement sera faite auprès de SupAgro.

M. IMBERT s'interroge sur la cohabilitation du Master avec la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme LICARI et **M. BAUTISTA** répondent que le Master est effectivement cohabilité avec la Faculté.

Pour **M. IMBERT**, le logo de la composante devrait apparaître indépendamment du financement.

M. BAUTISTA remarque que l'affiche transmise au Conseil n'est pas la dernière mouture et s'en excuse.

M. IMBERT regrette que les liens avec SupAgro soient mis en avant dans le dossier présenté et que ceux avec la Faculté des Sciences « soient mis sous le tapis ». Il espère que l'association prendra en compte ses remarques et procédera aux modifications !

M. BAUTISTA précise que SupAgro participe aussi au projet par la mise à disposition d'une personne. Mais il est vrai que la Faculté des Sciences est beaucoup plus présente !

M. HALBOUT insiste auprès de **Mme LICARI** et **M. BAUTISTA**, il faut que l'association prenne en compte les remarques formulées par le Conseil.

Mme CISSE demande pourquoi apparaît le logo de la Région alors qu'il n'y a pas de financement de sa part, ni de la Banque Populaire au demeurant.

Mme LICARI indique que la Banque Populaire est la banque de l'association ; en outre, elle a fourni des goodies pour l'organisation de cette conférence. S'agissant de la Région, le dossier de financement est en cours d'instruction.

M. BAUTISTA complète ce propos et précise que la manifestation à lieu le 4 février prochain. Pour l'instant l'association n'a pas toutes les réponses pour les financements ; d'autres logos seront sûrement ajoutés d'ici là.

Concernant le logo de la Région, **M. THALER** explique qu'il s'agit d'un problème récurrent car pour solliciter les collectivités locales, il faut le faire un an à l'avance ! L'association se crée administrativement parlant en septembre de chaque année. Aussi, les étudiants ont dû mettre le logo en « prévoyance », sachant que les demandes ont été acceptées précédemment. Pour le logo de la Banque Populaire, il s'agit d'une aide en nature : il faut donc le faire apparaître.

Mme CISSE s'interroge sur la demande formulée auprès de la Région et qui demeure en attente : « Comment fait l'association pour la compensation cette recette ? »

Mme LICARI explique que cette somme servira à la prochaine promotion.

M. IMBERT pose une question plus générale et qui s'adresse à tous les étudiants en Master organisateurs de colloques : tout est fait à flux tendu, il faut vraiment réfléchir à faire en sorte que cela ne soit pas organisé par des étudiants uniquement de Master 2.

Mme LICARI indique que cette demande a été formulée auprès des enseignants.

Suite à cette nécessité, **M. BAUTISTA** explique que les Master 2 ont rédigé un livret comprenant toutes les informations reçues. Celui-ci sera transmis aux Master 1 qui l'alimenteront à leur tour.

Pour **M. IMBERT**, il s'agit d'une défaillance et la Faculté des Sciences devrait intervenir. « Organisateur d'un colloque est un vrai métier ! »

M. HALBOUT précise que l'organisation d'une telle manifestation fait partie de la formation de ces étudiants.

Certes, mais **M. IMBERT** ajoute que cela ne doit pas systématiquement être réalisé dans l'urgence !

M. HALBOUT pense qu'il faut en effet que la Faculté intervienne en amont auprès des formateurs.

M. THALER propose à **M. IMBERT** que l'association puisse effectuer un retour sur la journée du 4 février 2015 lors d'un prochain Conseil de la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, il sera important de sensibiliser l'équipe pédagogique.

M. BAUTISTA précise que les étudiants seront tous en stage en mars prochain.

M. THALER le rassure en lui indiquant qu'il les contactera par mail ultérieurement.

M. HALBOUT note que l'association EnvAgro Tech n'a pas autant d'expérience que BioTrace vu qu'en la matière ces étudiants débutent mais, ils doivent avancer !

M. HALBOUT indique à **Mme LICARI** et **M. BAUTISTA** qu'il a discuté avec le Directeur du département Bio-MV. Il a été convenu que la Faculté des Science et le département se partagent les huit cents euros sur lesquels ils s'étaient respectivement engagés.

M. HALBOUT propose au Conseil de voter une subvention de quatre euros pour le colloque organisé par l'association Env'Agro Tech.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil VALIDE à l'unanimité la subvention demandée par Env'Agro Tech d'un montant de 400 - quatre cents - euros.

M. HALBOUT souhaite un bon colloque à l'association et les remercie pour leur présentation.

8) MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL SUR LE SYSTÈME D'INFORMATION DE LA FDS ET SUR LA PRÉPARATION DU CADRAGE DES MCC

a- Groupe de travail sur la préparation du cadrage des MCC

M. HALBOUT fait référence à la dernière discussion du Conseil relative aux Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC - « où le fond et la forme avaient été abordés ». La proposition qui est faite est de discuter en amont - au sein d'un groupe de travail - des questions de fond qui seront abordées.

M. HALBOUT a référencé un certain nombre de questionnements qui se posent de manière récurrente et auxquelles le Conseil devra définitivement répondre.

Par conséquent, **M. HALBOUT** indique que pour suggérer des pistes de réflexion, un groupe de travail doit se mettre en place et référencer de manière précise les questions auxquelles le Conseil devra répondre et ceci, il convient de la rappeler, en lien avec la Direction de la Formation et des Etudes/UM.

M. HALBOUT expose les différentes pistes sur lesquelles la Faculté des Sciences doit réfléchir :

- Prise en compte de la pratique sportive - et les autres activités - ,
- Accompagnement des Sportifs de Haut Niveau - SHN - ,
- Souplesse accordée dans l'évaluation de certaines secondes sessions où très peu d'étudiants se présentent et où l'anonymat n'est de fait plus respecté - par exemple lors des oraux - ,
- Possibilité qui est donnée d'avoir des UE ou groupe d'UE «non compensables» : UE de stage, de Langues, pour des parties « fondamentales », ...
- Automaticité du redoublement : préciser les conditions d'acceptation du redoublement en formalisant l'obligation de réunir un jury et de cadrer le cas de non automaticité de non redoublement.

M. HALBOUT précise que le groupe de travail pourra proposer de nouveaux points et formuler des suggestions laissées à l'arbitrage du Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT propose qu'un groupe de travail planche rapidement sur ce sujet et formalise des questions.

Se proposent au groupe de travail :

- **M. LAGARRIGUE**,

- **Mme CISSE**,

- **M. MANCHERON** était présent dans le précédent groupe de travail des MCC, **M. HALBOUT** propose sa présence à nouveau,

- **M. IMBERT**,

- **M. VINDOLET**.

M. HALBOUT demande à **Mme GAUCERAND** et à **M. GUEVELLOU** de converger vers deux réunions pour ce groupe de travail. Il propose de travailler avec **M. DANGER** pour la Direction de la Formation et des Etudes au vu de ses nouvelles fonctions au sein de l'Université de Montpellier.

M. RESPAUT précise que le nouvel organigramme de l'Université sera communiqué très prochainement.

A ce sujet, **M. HALBOUT** informe **M. RESPAUT** que comme à son habitude, la Faculté des Sciences continuera à inviter le Directeur de la Formation et des Etudes ainsi que les collègues que Vice-Président délégué conseillera d'associer. S'agissant de la Faculté des Sciences, **Mme FRISOU** en lien avec **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif, suit les dossiers statutaires et réglementaires.

M. HALBOUT rappelle que le mandat donné au groupe de travail est de fournir un certains nombres d'éléments sur lesquels le Conseil se positionnera.

M. HOFFMANN acquiesce entièrement à la création de ce groupe de travail mais précise que l'approche n'est pas la même que ce soit au sein des cursus Licences ou Masters. Il faudrait que les responsables de Licences et les responsables de mentions en Masters fassent aussi remonter leurs problématiques propres.

M. HALBOUT propose que **Mme DEGOLS** et **M. HOFFMANN** soient associés aux discussions en qualité d'interfaces uniques avec les responsables de mentions.

M. IMBERT pense qu'il est dorénavant indispensable qu'il y ait des pratiques communes sur certains points, comme par exemple la pratique sportive.

Mme FICHARD-CARROLL propose qu'on lui communique les dates des prochaines réunions. Elle ne s'est pas portée volontaire aux groupes de travail mais elle pourra répondre à certaines questions relatives aux pratiques sportives et aux problématiques du campus.

M. HALBOUT acte le fait que le groupe de travail viendra présenter ses conclusions lors du Conseil de février ou de mars prochain.

b- Groupe de travail sur les systèmes d'information

M. HALBOUT présente le second groupe de travail qui porte sur les systèmes d'information au sein duquel ont été identifiés deux chargés de mission : **M. CASTELLON** et **M. GUIEU**. Le travail portera sur une année et des points réguliers sur l'évolution des systèmes d'information de l'Université de Montpellier et la prise en compte des préconisations de la Faculté, seront présentés au Conseil. Ce sujet est d'autant plus important qu'il s'avère crucial durant cette première année de fusion !

M. HALBOUT rappelle les « problèmes rencontrés avec les logiciels de l'université » mais ne souhaite pas s'étendre. S'agissant de la Faculté des Sciences, durant la dernière année universitaire, la composante avait temporisé toutes ces « réformes » car elle n'était pas satisfaite du déploiement de trop nombreuses applications inadaptées !

Néanmoins, pour **M. HALBOUT**, la Faculté ne doit pas demeurer passive en la matière. Le sujet des systèmes d'information doit occuper l'ensemble des acteurs concernés avec toute leur énergie durant cette année encore une fois et il le rappelle, cruciale ! La Faculté ne doit pas constamment subir des évolutions des systèmes d'information d'où l'importance de la mise en place d'un groupe de travail. Un certain nombre d'acteurs au sein de l'Assistance est recensé : **Mme DEGOLS**, **Mme HAMMAR**, **M. HOFFMANN**, **M. SOROT**, **M. VERNICOS**, **M. VISSE**. Seront intégrés à ce groupe de travail les services administratifs de la Faculté concernés ainsi que des directeurs de Départements volontaires, comme **M. DURAND** ; Des comptes rendus seront rédigés et seront régulièrement présentés en Conseil durant les mois à venir.

M. HALBOUT demande au Conseil de procéder à un vote formel sur la lettre de mission concernant les chargés de mission SI : **M. CASTELLON** et **M. GUIEU**.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le Conseil VALIDE à l'unanimité la lettre de mission.

M. HALBOUT remercie l'ensemble des membres du Conseil pour ce vote à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES

M. HALBOUT rappelle que le jeudi 22 janvier 2015 à 15h30 - Maison des Etudiants - auront lieu les vœux du Directeur de la Faculté. Le Conseil est chaleureusement invité à cette cérémonie.

Avant que M. HALBOUT ne clôture la séance et pour rebondir sur les divers points abordés en séance et relatifs aux systèmes d'information, M. IMBERT souhaite faire écho à la lettre de mission de M. FIORIO, nouveau Vice-Président délégué à la stratégie de l'immobilier et du système d'information de l'Université de Montpellier.

M. HALBOUT entend le « message » et répond que M. FIORIO est le principal interlocuteur en la matière ; il s'en est personnellement et très récemment entretenu avec lui.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation.

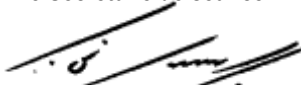
La **6ème séance** - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 11h45**.

Le Président de séance




Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

DESTINATAIRES

- Membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier
- Philippe AUGÉ, Président UM
- Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration
- Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche
- Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire
- Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales
- Pascal BEAUREGARD, Directeur Général des Services UM
- Pascale SAURET, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles
- Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS
- Chefs de service FdS